CSA : FO JUSTICE OBTIENT DES AVANCÉES !

LE BUREAU LOCAL MOBILISÉ POUR LES AGENTS

LISSAGE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES • PRIME DE DÉTENTION

Deux dossiers, deux avancées : FO Justice porte les attentes des agents et obtient des réponses concrètes au CSA.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : LE RETOUR DU LISSAGE

FO Justice obtient le retour du lissage sur demande

FO Justice a remis le lissage des heures supplémentaires à l'ordre du jour et obtenu un accord de principe pour son rétablissement au bénéfice des agents qui le souhaitent.

> **Dès la parution de la note de service, les agents volontaires devront déposer un CRP** pour demander à bénéficier du lissage, selon les modalités précisées dans cette note.

Les échanges ont également porté sur le cycle matin/nuit. En se référant au protocole d'Incarville, la direction a évoqué sa suppression et indiqué que les agents s'y étaient montrés plutôt favorables lors des réunions de synthèse.

PRIME DE DÉTENTION : UNE AVANCÉE POUR LES BRIGADES EN 12 H 15

Une avancée pour les brigades en 12 h 15 effectuant des nuits

FO Justice a saisi le service des agents sur l'accès à la prime de détention pour les brigades en 12 h 15 amenées à effectuer des nuits. Une première réponse excluait ces personnels du dispositif.

Après échange avec le DIOS, le service des agents a indiqué que **la réalisation de nuits permettait aux agents concernés de bénéficier de cette prime.**

> **Le principe de l'attribution de la prime aux agents des brigades en 12 h 15 effectuant des nuits** est retenu dans l'accord présenté au CSA.

Présence prolongée en détention, vigilance constante, responsabilités de sécurité : **les contraintes de ces missions doivent être reconnues.**

FO Justice suivra la publication de la note de service et la mise en œuvre des engagements pris.

FO JUSTICE AGIT. VOS DROITS AVANCENT !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
FO RÉSISTER !! REVENDIQUER ! JE VOTE FO Justice
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS